

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC**Séance du mercredi 15 avril 2026****Délibération N° DE 2026 018**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
46	36	42
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
42	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE LUPIAC, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, DOAT Jean-Pierre, DARROUX Daniel, CAZE Mauricette, DUCES Philippe, CAHUZAC Philippe, THIEUX LOUIT Véronique, VILLENEUVE William, LEON Hélène, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, HUSSON Xavier, ANDRIEU Philippe, PERES Daniel, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal, CHAULET Anthony, COUDERC Vannessa, ELORZA Thibaut, GAVARRET Philippe, DE DIEGO André, MORERA Raymond, LEVEQUE Didier, BORDERES Mikaël, BERTOLLA Frédéric, ZAUGG Gilles, PEFFAU Philippe, BACHELLERIE Serge, CAUQUIL Sophie, ESPIE Christiane, GHION Fabien, MARIE Isabelle, GHIO Lisa

Représentés : BROSSARD Sandrine représentée par MORERA Raymond, CAVALIERE Andrew représenté par BRANA Véronique, JAFFRES Victor représenté par CAMAZZOLA Robert, PUJO Maëlle représentée par GHION Fabien, FAURE Francis représenté par MARIE Isabelle, RIVIERE Benoît représenté par GHIO Lisa

Absents et Excusés : MIMALÉ Gérard suppléé par CAZE Mauricette, RAFFIN Hubert suppléé par ELORZA Thibaut, CANTAN Philippe, GEYRES Laurent

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Véronique THIEUX LOUIT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Attribution des subventions aux associations pour l'année 2026

Madame la Présidente propose au conseil communautaire de valider les **demandes de subventions 2026 pour les associations**.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, au vu des motivations formulées :

- d'**ACCORDER** les subventions consignées dans le tableau ci-dessous :

		AVMP	2 000,00
		CINÉ QUA NON	7 000,00
		ÉCOLE MUSIQUE DE D'ARTAGNAN	9 000,00
		ÉPICERIE SOCIALE & LAEP VIC ACCUEIL	5 000,00
		PENTECOTAVIC	13 000,00
		TEMPO LATINO	6 500,00
		CHAMBRE DES MÉTIERS	3 829,00
		D'ARTAGNAN CHEZ D'ARTAGNAN	3 200,00
		ROUTE EUROPÉENNE DE D'ARTAGNAN	1 000,00
		ADRASEC 32	476,00
		PIMAO	400,00
		AVOZART	1 000,00
65748	Subv.	52 405,00	EUROS

- de PRÉCISER que les crédits nécessaires au paiement de ces subventions sont inscrits au BP 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance



Publié le 17/04/26
Transmis à la Préfecture le 17/04/26



Date de transmission de l'acte: 17/04/2026

Date de réception de l'AR: 17/04/2026

032-243200607-DE_2026_018-DE

A G E D I

Secrétaire de séance



